



CH-3003 Berne, BLW, wbr

Aux services cantonaux chargés des
améliorations structurelles

Référence: 2009-06-17/10

Votre référence:

Notre référence: wbr

Personne en charge du dossier: René Weber

Berne, le 25 juin 2009

Circulaire 04/2009: « Prix européen 2010 pour le renouveau villageois »

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1990, l'Association européenne pour le développement rural et le renouveau villageois (ARGE) organise un concours bisannuel à l'occasion duquel un prix européen pour le renouveau villageois est décerné. La Suisse y a participé pour la première fois en 2008, représentée par les villages d'Urnäsch (AR) et de Brontallo (TI). Le prix est décerné par un jury international à des projets réalisés en Europe, se distinguant par des prestations particulières dans différents domaines du développement villageois. Si le « Prix européen 2008 pour le renouveau villageois » a été décerné à Campo Tures (Haut-Adige), les villages d'Urnäsch et de Brontallo ont également été primés, le premier pour un « développement villageois de qualité exceptionnelle, global, durable et conforme à la devise », le second pour des « prestations particulières dans divers domaines du développement villageois ». Au total, 29 projets en compétition ont obtenu une distinction, projets qui ont été réalisés en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Hongrie, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Pologne, en Slovaquie, en Slovénie, en Suisse et en Tchéquie. Depuis le 1^{er} janvier 2009, la Suisse est représentée auprès de l'ARGE par l'Office fédéral de l'agriculture.

Le concours 2010 sera placé sous le thème: „Neue Energie für ein starkes Miteinander“ (De nouvelles énergies pour une meilleure synergie). La participation au concours de renouveau villageois est principalement basée sur le critère de la durabilité économique, écologique et sociale des projets dans le cadre du thème choisi pour l'année en question. Les communes participantes sont tenues de présenter un projet de développement significatif portant sur les conditions de vie, le nombre d'emplois ainsi que l'utilisation durable des ressources naturelles, des infrastructures et de la protection de la nature et du patrimoine des villages en compétition. Ces communes doivent être situées dans l'espace rural, que ce soit sur le Plateau suisse ou dans des régions de montagne reculées. Pour ce qui est de l'architecture, les constructions modernes doivent s'harmoniser avec les bâtiments existants. Mention-

Office fédéral de l'agriculture OFAG
René Weber
Mattenhofstrasse 5, CH-3003 Berne
Tel. +41 31 322 26 56, Fax +41 31 322 26 34
rene.weber@blw.admin.ch
www.blw.admin.ch

nons encore que le rôle de la femme dans la communauté revêt une importance particulière. Dans le contexte de la participation au concours de renouveau villageois, la période d'observation d'un développement villageois peut durer jusqu'à vingt ans ; elle n'est pas forcément liée à la mise en œuvre d'un projet d'amélioration structurelle. Le concours se distingue par la grande qualité des projets présentés ; il est, en outre, largement médiatisé, ce qui en fait une excellente plateforme européenne pour des communes novatrices souhaitant se faire connaître.

Nous invitons maintenant les services cantonaux à choisir, à l'intérieur de leur canton, une ou plusieurs communes, éventuellement une région entière ou une vallée, en vue d'une participation au « Prix européen 2010 pour le renouveau villageois » et de nous faire parvenir les dossiers sélectionnés. Les communes ou régions devront correspondre, dans l'ensemble, aux critères précités et, le cas échéant, présenter un projet d'amélioration structurelle tel qu'une amélioration foncière ou un projet de développement régional se trouvant dans la phase d'exécution ou ayant été achevé récemment.

Délai	30 septembre 2009
Les dossiers doivent être envoyés à	Office fédéral de l'agriculture OFAG Développement rural 3003 Berne Référence: Prix européen 2010 pour le renouveau villageois
Documents nécessaires	- Formulaire de participation (cf. document annexé) - Plans, photos, commentaires, rapports
Coordination, information	René Weber, tél. : 031 322 26 56, rene.weber@blw.admin.ch

La Suisse peut présenter un dossier pour chaque région linguistique. Les dossiers transmis à l'OFAG par les services cantonaux doivent mettre en évidence le développement et les mesures effectués dans la commune ou la région, sans toutefois encore avoir la portée ni atteindre le degré d'élaboration requis pour les dossiers transmis de manière définitive conformément à l'annexe 1. L'OFAG passera en revue les différents dossiers de candidature, nominera les dossiers qui seront présentés et conseillera les participants au moment de la remise définitive des projets à l'Association européenne pour le développement rural et le renouveau villageois (ARGE). La Suisse étant membre de l'ARGE, les frais de participation se monteront uniquement à 550 francs par commune choisie.

En espérant avoir éveillé votre intérêt, nous vous encourageons à nous faire parvenir vos dossiers et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Office fédéral de l'agriculture OFAG

Jörg Amsler

Responsable suppléant de l'unité de direction Paiements directs et développement rural

Annexes:

1. Prix européen 2010 pour le renouveau villageois, critères de sélection
2. Prix européen 2010 pour le renouveau villageois, formulaire d'inscription (le document Word peut également être commandé par courrier électronique)
3. Brochure „Dorferneuerung international“